



SANFLORAINE BASKET-BALL

Affiliation FFBB : ARA0015006

PV REUNION COMITE DIRECTEUR

du 15/06/2023 à 20h30 gymnase de Besserette

6 membres convoqués.

5 membres présents :

Mme GRAS Mylène, Mme HERAUT Maryline, M. MORBIDUCCI Sirio, M. REMISE Alain,
Mme URLY Karine.

1 membre excusé :

Mme MANY Marie Laurence

Règlement intérieur

Après avoir analysé le règlement intérieur en vigueur le comité directeur a approuvé son maintien sous sa forme actuelle.

Charte du club

Une charte, qui sera transmise aux licenciés en début de saison, affichée dans les lieux de pratique et mise en ligne sur le site du club, a été proposée à l'approbation du comité directeur.

Mise en délibération la résolution est adoptée à l'unanimité.

Equipes 2023-2024

En se basant sur les effectifs des licenciés 2022-2023, et en fonction des départs connus de certains d'entre eux, études, décision personnelle, déménagement ou raison autre, une projection sur la constitution des équipes 2023-2024 a été réalisée.

Les catégories suivantes devraient être maintenues :

- U5 (mixte)
- U7 (mixte)
- U9 (mixte)
- U11 F
- U13 M (mixte)
- U15 M
- U18 F
- Seniors Fém
- Loisirs Seniors

En fonction de l'arrivée de futurs licenciés à la rentrée prochaine d'autres catégories pourront voir le jour (Ex. : U11 M, U13 F, U15 F, U17 M).

Une réflexion est à l'étude concernant les U17 M dont l'effectif ne serait composé, dans l'état actuel, que de 4 licenciés.

Encadrement 2023-2024

En fonction du paragraphe précédent, seraient désignés techniciens chargés de l'encadrement :

- groupe U5 > Marie DELPUECH
- groupe U7 > Céline RIEUTORT (*sous réserve*)
- groupe U9 > Mylène GRAS
- U11 F > Virginie BAYON
- U13 M > Loane HERAUT
- U15 M > Samuel LEGARTO
- U18 F > Karine URLY
- Seniors Fém. > Mylène GRAS & Karine URLY
- Loisirs Seniors > A définir

SANFLORAINE BASKET-BALL

Affiliation FFBB : ARA0015006

Certains cadres ont émis le désir d'être secondés. Stéphanie VISSAC pourrait, en fonction de ses disponibilités, leur apporter son aide.

M. Laurent BOSMET s'est proposé lors de l'AG pour encadrer une équipe de jeunes, à condition qu'elle soit masculine. Nous prendrons contact avec lui pour définir qu'elle catégorie il souhaite encadrer et ferons le point en fonction des effectifs à la rentrée.

Planning 2023-2024 des entrainements

Une demande de réservation de créneaux horaires pour la saison prochaine doit être effectuée auprès de l'OMJS avant le 24 juin, délai de rigueur.

Mise en délibération la résolution est adoptée à l'unanimité.

En fonction du résultat des créneaux attribués, le club mettra en place un planning provisoire pour la rentrée qui sera mis en ligne sur le site et transmis aux licenciés actuels par le biais d'une newsletter dans la dernière quinzaine d'août.

Tarifs licences 2023-2024

Le président fait part des dispositions tarifaires qui seront facturées au club par les différentes instances dont il dépend, FFBB, ligue Régionale, Comité départemental et propose une grille tarifaire pour la saison à venir.

Mise en délibération la résolution est adoptée à l'unanimité.

Les tarifs seront mis en ligne sur le site, les licenciés actuels en seront avertis par le biais d'une newsletter.

Trésorerie du club

Après analyse de l'état financier du club tel qu'il devrait être au 1er juillet, date de la prise d'autonomie, le président propose d'ouvrir un compte sur livret.

Mise en délibération la résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président propose que le club détienne une carte bancaire afin d'éviter les avances de frais de la part des dirigeants chargés des différents achats effectués pour le club (buvette, matériels sportifs ou autres, etc.).

Toute dépense supérieure à un plafond de 300 € (Trois Cents Euros) par achat devra être validée par le comité directeur en amont de celui-ci.

Mise en délibération la résolution est adoptée à l'unanimité.

Partenariat avec le CACF

Le président fait part de la proposition du Crédit Agricole Centre France, établissement bancaire de l'association, d'une convention de partenariat réservé aux licenciés, concernant la recommandation de nouveaux clients par le biais d'un formulaire « Contact Associations Sportives ».

Le principe étant qu'à chaque ouverture d'un compte comme nouveau client auprès de l'établissement bancaire une commission HT de 30€ pour les majeurs, de 15€ pour les mineurs, soit versée au nouveau client et que la même somme soit versée sur le compte de l'association.

Mise en délibération la résolution est adoptée à l'unanimité.

Formation encadrement

Afin de continuer la politique de formation des encadrants, le président souhaite proposer à Virginie BAYON et à Samuel LEGARTO de suivre la formation au Brevet Fédéral Enfants.

Leur formation serait, comme à l'accoutumée, prise en charge par le club.

Mise en délibération la résolution est adoptée à l'unanimité.

INFOS DIVERSES

Réponses du CD63

Suite à une question posée lors de l'AG et transmise au CD63 concernant la possibilité de faire évoluer des jeunes U18 M dans une équipe U17 M, qui serait engagée en championnat mais hors classement, la réponse du CD63 est négative pour cette catégorie en raison de la différence de morphologie entre un U16 et un U18. Dont acte.

Question a été posée au CD63 concernant la possibilité pour une U17 F la saison prochaine d'encadrer seule, entrainements et matchs, une équipe U13 M.

La réponse du CD63 : « Elle peut encadrer seule mais en présence d'un majeur. ». Dont acte.

SANFLORAINE BASKET-BALL

Affiliation FFBB : ARA0015006

Communication avec les adhérents

En supplément des dispositifs existants, site internet, page Facebook, comptes Instagram et TikTok, le comité directeur a décidé de la mise en place de Newsletter à destination des licenciés afin de leur faciliter la prise d'informations concernant les actualités du club.

Référents parents

Le comité directeur souhaite instaurer la mise en place d'un « Référent parents » par équipe, qui pourrait également faire office de « Parent Fair play » lors des rencontres à domicile. Ils auraient pour rôle de rassembler les informations, interrogations, etc. que les parents souhaiteraient communiquer aux dirigeants, ils serviraient de passerelle afin de les faire remonter.

Marie Laurence MANY, membre du Bureau directeur, sera la personne à contacter par les référents parents.

Local administratif

Une demande de mise à disposition d'un local administratif au Complexe sportif, siège social de l'association, a été formulée auprès des instances territoriales. Une convention de mise à disposition devra être signée avec Saint-Flour Communauté.

Identité club

Afin de fournir aux adhérents la possibilité d'avoir « une identité club », le comité directeur va entreprendre des démarches auprès des magasins de sports sanflorains susceptibles de proposer dans la durée une sélection d'articles vestimentaires sportifs et de leurs dérivés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.

Fait à Saint-Flour, le 16 juin 2023.

Le Président
Alain REMISE



La Secrétaire Générale
Marie Laurence MANY

